

LES 10 BASSINS HYDROGRAPHIQUES FRANÇAIS



Le bassin Rhône-Méditerranée-Corse

La loi du 16 décembre 1964 relative "au régime et à la répartition des eaux, et à la lutte contre leur pollution" a introduit le principe de gestion de l'eau par bassin. La France métropolitaine a ainsi été découpée en 6 grands bassins versants hydrographiques, auxquels correspondent six Comités de Bassin chargés aujourd'hui de planifier la politique de l'eau. Depuis 1992, des Comités de Bassin ont également été créés dans les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).

Le bassin Rhône-Méditerranée-Corse correspond ainsi à l'ensemble des fleuves français et de leurs affluents qui se déversent en Méditerranée. Ce bassin couvre, en tout ou partie, 9 régions et 30 départements, et s'étend sur 130 000 km², soit près de 25% du territoire national. Zone de contact et de transition tant climatique que géologique, mais aussi couloir naturel de communication, c'est un espace naturel très diversifié dont les caractéristiques structurelles modèlent et conditionnent le déroulement du cycle de l'eau.

Comparées à l'ensemble des ressources hydriques de la France, celles du bassin Rhône-Méditerranée-Corse apparaissent relativement abondantes : importance du ruissellement (44% du total national), drainé par un chevelu dense d'environ 6500 cours d'eau de plus de deux kilomètres, richesse exceptionnelle en plans d'eau (Léman, lac d'Annecy, lac du Bourget, ...), présence de glaciers (15,5 milliards de m³ d'eau emmagasinés).

Avec une population de 13 millions d'habitants (recensement de 1990), le bassin Rhône-Méditerranée-Corse présente une densité, conforme à la moyenne française, de l'ordre de 100 habitants/km². Ce chiffre masque toutefois une répartition spatiale très hétérogène marquée par le développement de l'urbanisation, avec une extension des agglomérations, la désertification des zones à handicaps naturels, principalement les zones montagneuses (Alpes du Sud, Corse, hautes terres de la bordure orientale du Massif Central, ...) et l'attraction du midi. Cette hétérogénéité dans le peuplement du bassin n'est pas sans conséquence sur la gestion de l'eau : concentration des usagers et donc de la demande et des rejets dans des zones à faible ressource, surcoût des infrastructures dans les secteurs désertés, ...

L'agriculture, qui demeure une des composantes essentielles de l'activité humaine du bassin dont elle a modelé au fil des siècles le paysage, se concentre principalement sur la production végétale, en particulier la vigne (60% de la production française), les légumes (pourtour méditerranéen, basse vallée du Rhône) et les fruits (vallée du Rhône et Languedoc-Roussillon). La production animale, moins présente, apparaît minoritaire, sauf en Rhône-Alpes et en Franche-Comté. Quant à la forêt, elle tient une place très importante (le taux de boisement du bassin, supérieur à la moyenne nationale, est de 34%).

L'activité industrielle du bassin (21% de l'activité française), principalement concentrée sur 5 départements (Rhône, Isère, Bouches-du-Rhône, Doubs et Haute-Savoie), est très diversifiée mais présente un certain nombre de pôles d'excellence - mécanique de précision, raffinage du pétrole, chimie, matériel électrique, automobile, ... Elle bénéficie par ailleurs de nombreux atouts : importance des structures universitaires et de formation, situation géographique stratégique au cœur des échanges entre l'Europe du Nord et du Sud, qualité et densité des réseaux de transport et de communication.

Enfin, le tourisme connaît un essor très important, en raison notamment de l'attrait du littoral méditerranéen et de la montagne.

L'ensemble des activités du bassin se traduit bien évidemment par des usages multiples de l'eau et la mobilisation de volumes très importants.

Le SDAGE et son tableau de bord

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 instaurant l'eau et les milieux aquatiques comme un patrimoine fragile et commun à tous, a mis en place des outils de planification décentralisée pour la mise en œuvre de la gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaborés de 1992 à 1995, pour chacun des 6 grands bassins hydrographiques de la métropole, puis en 2000 pour la Réunion et la Guyane, ceux de Guadeloupe et de Martinique étant en cours de définition. Ils déterminent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Conformément aux orientations de son SDAGE, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse a décidé de créer un dispositif de suivi de la mise en œuvre des dispositions de ce document de planification : le tableau de bord du SDAGE. Cet outil panoramique, élaboré par le secrétariat technique du SDAGE, s'appuyant sur les groupes thématiques du SDAGE, a pour vocation de rendre compte de l'état d'avancement des dispositions du SDAGE et de leurs effets sur les milieux aquatiques. Il constitue de ce fait un instrument de pilotage des politiques de l'eau menées par les divers acteurs du bassin. Il doit ainsi permettre d'évaluer la mise en œuvre des dix orientations fondamentales du SDAGE (Cf. page 4), permettre aux acteurs d'en suivre les évolutions concrètes mais aussi de réorienter, aux échéances appropriées, la politique des acteurs, les programmes d'actions ou les mesures réglementaires si cela s'avérait nécessaire.

Ce Panoramique décrit trois types d'indicateurs : des indicateurs d'état des milieux, des indicateurs traduisant la pression

des activités humaines sur les milieux et des "indicateurs de réponse" rendant compte des diverses actions engagées pour satisfaire les objectifs du SDAGE. Ce dernier type d'indicateur est révélateur de la dynamique de prise en compte du SDAGE sur le terrain et fait donc l'objet d'une attention particulière.

Le document est divisé en 15 modules déclinant : les SAGE, outils privilégiés de la mise en œuvre locale des orientations du SDAGE, les 13 grandes priorités du SDAGE (qualité des cours d'eau, lutte contre la pollution, eutrophisation des cours d'eau, pollutions toxiques, pollutions accidentelles, état physique des cours d'eau, gestion quantitative des cours d'eau, risques d'inondation, eaux souterraines, alimentation en eau potable, zones humides, protection des espèces, littoral), et enfin les réseaux de mesures et d'observation, instruments indispensables au suivi du SDAGE et au renseignement des indicateurs du tableau de bord.

Les indicateurs sont construits à partir d'informations techniques fournies par un grand nombre de producteurs de données du bassin. Il s'agit donc d'un travail collectif de la pérennité duquel dépend la qualité de ce tableau de bord qui a vocation à être renseigné annuellement.

LES 10 TERRITOIRES DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

